



REGLEMENT INTERIEUR DE LA Garderie PERISCOLAIRE INSCRIPTION

Article 1 - Présentation

La commune de CHAMBOST-ALLIERES organise une garderie périscolaire pour les enfants scolarisés sur la commune et ayant 3 ans révolus. Il est rappelé que la garderie périscolaire est un service non obligatoire pour la commune. Elle reste juste une possibilité offerte aux familles.

Ce service fonctionne uniquement pendant les périodes scolaires.

Article 2 - Horaires

La garderie est ouverte les jours et horaires suivants :

Lundi :	7h20 à 8h20	et de	16h30 à 18h00
Mardi :	7h20 à 8h20	et de	16h30 à 18h00
Jeudi :	7h20 à 8h20	et de	16h30 à 18h00
Vendredi :	7h20 à 8h20	et de	16h30 à 18h00

Les parents amènent et viennent chercher leurs enfants à l'heure qu'ils souhaitent mais impérativement dans le respect du créneau horaire d'ouverture et de fermeture.

Après 18h00 les enfants ne sont plus sous la responsabilité du personnel de la garderie.

Article 3 - Effectifs

La capacité d'accueil de ce service est de 14 enfants maximum. Dans l'hypothèse d'une demande supérieure à cette capacité, les enfants dont les deux parents justifieront d'une activité professionnelle et/ou inscrits régulièrement seront accueillis en priorité.

Article 4 - Inscriptions

Les familles, dont les enfants auront une fréquentation régulière, devront les inscrire pour l'année scolaire à l'aide de la Fiche d'Inscription. Les familles devront alors informer obligatoirement la responsable de la garderie, de toute absence prévue de leurs enfants ou de toute modification exceptionnelle de leur fréquentation.

Dans les autres cas, les familles devront inscrire leur(s) enfant(s) au plus tard le vendredi soir pour la semaine suivante.

En cas d'évènement exceptionnel, l'inscription le jour même sera possible mais uniquement justifiée par un évènement exceptionnel et suivant l'appréciation du responsable de la garderie, toujours dans la limite de la capacité d'accueil.

Faute de cette inscription, votre(vos) enfant(s) pourra(ont) se voir refuser l'accès à la garderie si les effectifs sont au complet.

Article 5 - Fonctionnement

Les enfants sont accompagnés par leurs parents ou représentant légal, à la garderie.

Le personnel communal assure l'encadrement. Les enfants de moins de 6 ans sont bien sûr pris en charge lors des transferts de 8h20 et 16h30. Ce service est soumis aux mêmes règles d'hygiène et de santé que les écoles (vaccination, maladie contagieuse...).

A partir de 16h30, les enfants bénéficient d'un temps de récréation, dans la cour de l'école, où ils prennent leur goûter (en cas d'intempéries ils pourront le prendre dans la salle périscolaire), le goûter est à la charge des parents. Durant le temps de la garderie, les enfants peuvent jouer, lire, et même faire leurs devoirs. Toutefois la garderie n'est pas un lieu d'étude à proprement parler.

Chaque enfant ne sera remis qu'aux parents ou aux personnes nommément désignées dans la Fiche de Renseignements.

Les enfants de l'école élémentaire peuvent quitter la garderie seuls uniquement sur décharge écrite de l'un des responsables légaux.

En cas d'urgence, le personnel communal prendra les mesures nécessaires et contactera les parents ou les personnes mentionnées sur la Fiche de Renseignements.

Les parents doivent respecter les horaires de sortie. En cas de retards répétés notamment après 18h00, des sanctions seront prononcées : de la lettre d'avertissement à l'exclusion temporaire voire définitive.

Numéro pour joindre le personnel communal en charge de la garderie : 06.41.14.20.69

Article 6 - Tarifs

Une carte de 15€ servant au décompte des heures de garderie est à **retirer auprès de l'agence postale du village du Lundi au Mardi et du Jeudi au Vendredi de 08h30 à 11h15 et le samedi de 09h00 à 12h00**. La facturation de cette carte se fera en fin de mois par un avis de sommes à payer à régler auprès du Trésor Public.

Toute demi-heure commencée sera due.

Les enfants ne seront plus accueillis s'il existe un arriéré de paiement de plus de 2 mois.

- Période : 7h20 à 8h20 : 1 €
- Période : 16h30 à 17h30 : 1 €
- Période : 17h30 à 18h00 : 0.50 €. **Si dépassement, 1 € la demi-heure, avec sanctions éventuelles en cas de retards répétés.**

Cette carte offre la possibilité de 15h de garderie utilisable sur l'année et non remboursable en cas de non utilisation de tout ou partie de ces heures.

Le décompte des paiements se fait sur la foi du livre d'entrée et de sortie tenu par le responsable de la garderie.

Article 7 - Discipline

Dans le cadre de cet accueil, les enfants doivent respecter les règles de discipline et de vie en collectivité et être respectueux de chacun (adultes ou autres enfants) et du matériel. Faute de quoi, en cas de manquement notoire, le Maire se réservera le droit de prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant concerné.

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve ni restriction de ce présent règlement.

Règlement mis à jour le 25/08/2022.

La mairie de *Chambost-Allières* protège la confidentialité des données personnelles que vous lui confiez. Les données qui vous sont demandées sont strictement nécessaires pour votre *dossier d'inscription à la garderie périscolaire*.

Les informations que nous recueillons sont protégées, informatisées, stockées, non transmises à des tiers et seront conservées pendant la durée légale et celle de leur utilité.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer les droits relatifs à vos données personnelles auprès de la Commune de Chambost-Allières, par courrier à Monsieur le Maire, Mairie, 205 rue de la Mairie 69870 Chambost-Allières, ou par mail mairie@chambostallieres.fr.

REGLEMENT INTERIEUR GARDERIE

A RENDRE A REMETTRE A L'AGENT EN CHARGE DE LA GARDERIE

J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de la garderie de la commune de CHAMBOST ALLIERES, et j'adhère aux règles et prescriptions de celui-ci pour mon (ou mes) enfant(s) :

Nom et Prénom •.....
Date de naissance.....

Nom et Prénom •.....
Date de naissance.....

Nom et Prénom •.....
Date de naissance.....

Nom et Prénom •
Date de naissance.....

Nom et Prénom •
Date de naissance.....

Fait à CHAMBOST ALLIERES, le

Signature du parent ou responsable légal,
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Nom du parent ou tuteur légal de (des) enfant (s) :

Adresse •

Téléphone domicile • Téléphone mobile •

Téléphone professionnel •

Numéro Allocataire CAF•.....

Adresse Mail •.....

Autre personne à prévenir en cas d'absence du ou des parents :

NOM / Prénom Téléphone

En cas d'accident ou de maladie subite, l'enfant sera dirigé vers un établissement hospitalier par le médecin régulateur du SAMU, par défaut, le Centre Hospitalier le plus proche.

A CHAMBOST ALLIERES, le

**Signature du parent ou responsable légal,
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)**